



**Comité Social Économique Central
(CSEC)**

PROCES-VERBAL

----- séance -----

du

mercredi 1^{er} décembre

-----2021-----

La séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de **M. Jean AGULHON**, directeur du département GIS.

Sont présents (es) :

MM.	Frédéric SARRASSAT	Secrétaire	liste UNSA CSE 12/MTS
	Claude NIVAULT	1er secrétaire adjoint	liste CGT CSE 13/RER
	Laurent DOMINÉ	2 ^e secrétaire adjoint	liste CFE-CGC CSE 6/DSC
	Frédéric NIVERT	Trésorier	liste CGT CSE 15/SIT
	Patrick PIGEARD	Trésorier adjoint	liste UNSA CSE 13/RER
Mme	Cécile AZEVEDO	Membre titulaire	liste UNSA CSE 5/BUS-MRB
MM.	Noureddine ABOUTAÏB	-	liste UNSA CSE 3/BUS-MRB
	Jérôme CRUCHET	-	liste UNSA CSE 11/MRF
	Laurent DJEBALI	-	Sans étiquette
	Loïc FAUCHEUX	-	liste UNSA CSE 2/BUS-MRB
	Philippe BOYER	-	liste CGT CSE 14/SEM-CML
	Octave ICARD	-	liste CGT CSE MOP
	Fabien LONGET	Membre titulaire	liste CGT CSE 4/BUS-MR
	Michel VENON	-	liste CGT CSE 5/BUS-MRB
	Sébastien HUBERT	-	liste CFE-CGC CSE 6/DSC
	José JONATA	-	liste UNSA CSE 14/SEM-CML
	Stéphane SARDANO	-	liste UNSA CSE 1/BUS-MRB
Mmes	Caroline DROUAIRE	Membre suppléant	liste UNSA CSE 4/BUS-MRF
	Florence ESCHMANN	-	liste UNSA CSE 12/MTS
	Nathalie MEUNIER ¹	-	liste CGT CSE 5/BUS-MRB
	Françoise PHIRMIS	-	liste CFE-CGC CSE 14/SEM-CML
MM.	Eliès BEN ROUAG	-	liste UNSA CSE 3/BUS-MRB
	Mourad CHIKH ²	-	liste UNSA CSE 3/BUS-MRB
	Jean-Luc LALLEMANT	-	liste UNSA CSE 6/DSC
	Gilles PATRAVE ³	-	liste UNSA CSE 2/BUS-MRB
	David TÉTART	-	liste UNSA CSE 5/BUS-MRB
	Benoît CHEVILLARD	-	liste CGT CSE 14/SEM-CML
	Thibaut DASQUET	-	liste CGT CSE 11/MRF
	Thomas LE CLEACH	-	liste CGT CSE 12/MTS
MM.	Éric TURBAN ⁴	-	liste CGT CSE 7/GDI
	Cyril LARDIÈRE	-	liste CFE-CGC CSE 9/M2E

Sont absents(es)/excusés (es) :

MM.	André BAZIN	Membre titulaire	liste CGT CSE 7/GDI
	Tarik ALLALOUCHE	-	liste UNSA CSE 3/BUS-MRB
	Ludovic ORIEUX	-	liste CGT CSE 2/BUS-MRB
	Patrick RISPAL	-	liste CGT CSE 10/BUS-MRB
Mme	Sonia ÉBONGUÉ SIPAMIO	Membre suppléante	liste UNSA CSE 14/SEM-CML
	Alain DUIGOU	-	liste CGT CSE 2/BUS-MRB

Assistent à la séance :

Mme	Christine BLONDEL	Représentante du syndicat CFE-CGC
MM.	Yves HONORE	Représentant de l'UNSA
	Frédéric DELEBARRE	Représentant de l'union syndicale CGT

¹ Remplace Patrick RISPAL, en tant qu'élu titulaire, pour les votes

² Remplace Tarik ALLALOUCHE, en tant qu'élu titulaire, pour les votes

³ Remplace Ludovic ORIEUX, en tant qu'élu titulaire, pour les votes

⁴ Remplace André BAZIN, en tant qu'élu titulaire, pour les votes

ORDRE DU JOUR

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021	7
II - INFORMATIONS DU PRÉSIDENT	10
III - INFORMATIONS DU SECRÉTAIRE	13
IV - QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES	
1. Information-consultation sur le projet de budget d'exploitation pour l'exercice 2022 (EPIC RATP, OT et GI)	
2. Information-consultation sur le projet de programme d'investissements pour l'exercice 2022 (EPIC RATP, OT et GI)	
3. Information sur le projet de budget 2022 du Groupe RATP	
4. Désignation d'un cabinet d'expertise dans le cadre de la consultation sur la situation économique et financière de l'EPIC et du Groupe RATP portant sur les comptes annuels 2021 et semestriels 2022 et le budget 2023 prévue à l'article L2312-17 du Code du Travail	
5. Présentation du pré-bilan 2021 de la politique de la RATP en faveur de l'Habitat et des prêts	
6. Information-consultation sur le projet de politique de la RATP en faveur de l'Habitat et des prêts pour 2022	
7. Présentation du tableau de bord IDFM-T3 2021	
8. Information-consultation sur le suivi de l'accord portant sur l'accompagnement des salariés dans le cadre de la transformation des fonctions support du programme Diapason	
9. Information et demande d'avis conforme sur les changements de secteurs contestés par les médecins du travail concernés	
V – QUESTIONS SOCIALES	
VI – QUESTIONS DIVERSES	
FIXATION DE LA DATE DE LA SÉANCE SUIVANTE	

M. LE PRÉSIDENT.- Bonjour Mesdames et Messieurs. Je vous souhaite la bienvenue dans cette séance du 1^{er} décembre 2021 du CSEC.

Avant de passer au recensement des personnes présentes qui peuvent voter, en prévision de l'approbation du PV de l'une de nos séances précédentes, je voudrais m'assurer de la présence des représentants syndicaux des organisations syndicales.

Les organisations syndicales m'ont informé que M. HONORÉ serait le représentant syndical pour FO et que M. PONTAROLO serait celui de l'UNSA. Je voudrais m'assurer auprès de M. DELEBARRE et de Mme BLONDEL qu'ils ont bien conservé leur mandat de représentant syndical.

Mme BLONDEL.- Tout à fait. Vous avez dû recevoir un courrier me désignant.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas par mail, en tout cas.

Mme BLONDEL.- Par recommandé, selon la procédure.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de souci, nous vous accueillons bien volontiers. J'imagine qu'il en va de même pour vous, Monsieur DELEBARRE ?

M. DELEBARRE.- Oui. Vous avez exigé des recommandés.

M. LE PRÉSIDENT.- Parfait. Je vous remercie.

Monsieur SARRASSAT, si vous en êtes d'accord, je vous propose de commencer la séance.

M. LE SECRÉTAIRE.- Oui. Bienvenue à tous les représentants syndicaux, même si les recommandés ne sont pas arrivés. Cela ne pose aucune difficulté pour ma part.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur HONORÉ ?

M. HONORÉ.- Bonjour Monsieur le Président. Je souhaite confirmer ma présence.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Je propose de faire un point sur les personnes présentes et pouvant participer au vote sur l'approbation du PV du 29 septembre 2021.

Nous avons été informés de l'absence de MM. BAZIN et RISPAL parmi les titulaires, et de celle de Mme EBONGUÉ SIPAMIO et de M. DUIGOU concernant les élus suppléants. Souhaitez-vous nous informer d'autres absences ?

Mme BLONDEL.- Pas d'autre absence pour la CFE-CGC.

M. PONTAROLO.- Pas d'autre absent pour l'UNSA.

M. NIVault.- C'est également correct pour la CGT.

M. LE PRÉSIDENT.- Mme FRESLON-BLANPAIN va faire le point sur les personnes qui pourront voter.

Mme FRESLON-BLANPAIN.- Je propose que M. BAZIN soit remplacé par M. TURBAN du même CSE et M. RISPAL par Mme MEUNIER, si cela vous convient.

M. TURBAN.- C'est bon pour moi.

Mme MEUNIER.- Je voterai à la place M. RISPAL.

**I – EXAMEN DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 29 SEPTEMBRE 2021**

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2021.

Mme FRESLON-BLANPAIN.- Êtes-vous pour, contre ou vous abstenez-vous ?

(Il est procédé au vote.)

Mme FRESLON-BLANPAIN.- Monsieur ORIEUX ?

M. ORIEUX pourrait être remplacé par M. PATRAVE.

M. NIVERT.- M. ORIEUX sera absent.

M. PATRAVE.- Je peux le remplacer.

Mme FRESLON-BLANPAIN.- Monsieur CHIKH, acceptez-vous de remplacer M. ALLALOUCHE ?

M. CHIKH.- Oui.

Mme FRESLON-BLANPAIN.- Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Pour : UNSA (5), CGT (8), CFE-CGC (2), sans étiquette (5).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Monsieur DELEBARRE ?

M. DELEBARRE.- J'aimerais des explications sur la désignation des représentants syndicaux. Le mandat n'étant pas terminé pour les CSE, il y a eu une demande de redésignation des représentants syndicaux dans les CSE. J'ai du mal à comprendre. Nous avons des pertes de représentativité dans des CSE, puisque certains ne sont plus élus, il n'y a pas d'élus de certaines organisations syndicales. Le mandat n'étant pas terminé, je me pose la question de cette désignation. Cela peut s'entendre pour les délégués syndicaux, mais pour les instances, j'ai une incompréhension. Il faut redésigner des représentants syndicaux selon les nouveaux périmètres. À titre d'exemple, pour les CSE Bus MRB, le périmètre est aujourd'hui le CSE RDS Centre Bus. Il ne devrait logiquement plus y avoir de représentant syndical dans les CSE Bus MRB.

J'ai du mal à comprendre le cheminement qui oblige les organisations syndicales à désigner de nouveau des représentants syndicaux, y compris au sein de l'instance CSEC puisque c'est toujours l'ancienne mandature. Aujourd'hui, il y a quatre représentants syndicaux. J'aimerais une explication.

M. LE PRÉSIDENT.- Le mandat électif est attaché à la durée de la mandature, mais la légitimité de la présence de la partie désignée à l'instance que sont les représentants syndicaux se mesure au lendemain ou au soir du résultat du premier tour des élections. C'est la raison pour laquelle il y a une spécificité des représentants syndicaux dans l'instance.

M. DELEBARRE.- Certains CSE ne peuvent plus avoir de représentants syndicaux ?

M. LE PRÉSIDENT.- Les CSE que la représentativité aurait fait passer en dessous du seuil, en effet.

Monsieur PONTAROLO ?

M. PONTAROLO.- Je vous remercie. La question s'inscrit dans la continuité de celle de M. DELEBARRE. Si pour les représentants syndicaux on prend en compte les résultats du premier tour des dernières élections professionnelles, j'imagine que le seuil des 10 % permettant d'être désigné représentant syndical au titre de l'article 2143-3 du Code du travail s'applique au regard des résultats des dernières élections.

Pour être désigné représentant syndical, il faut avoir obtenu plus de 10 % des suffrages sur son nom aux dernières élections. Pour ces nouvelles désignations, ce sont donc les dernières élections qui s'appliquent ?

M. LE PRÉSIDENT.- Pour les séances à partir de la fin du premier tour, c'est-à-dire pour les séances des instances représentatives du personnel qui se tiennent après le premier tour et avant la fin de la mandature.

M. PONTAROLO.- J'émet des réserves concernant la désignation de M. HONORÉ, sans que ce soit personnel, étant donné qu'il n'a pas atteint ce seuil de 10 % en son nom.

M. LE PRÉSIDENT.- En son nom propre, dans le périmètre de son CSE ?

M. PONTAROLO.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous regarderons ce point. Le point que vous mentionnez semble s'appliquer pour des fonctions dites « électives » au sein de l'instance représentative du personnel. En l'occurrence, on parle d'un mandat issu d'une désignation par une organisation syndicale. En l'occurrence, FO a obtenu plus de 10 % sur l'ensemble des périmètres. Je prends votre point. Nous allons étudier vos réserves.

M. PONTAROLO.- Je précise qu'il s'agit de l'article 2143-3 du Code du travail.

M. DELEBARRE.- Je pense que la désignation d'un représentant syndical n'a rien à voir avec l'atteinte du seuil de 10 % puisqu'il n'est pas obligé d'être sur une liste.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est ce que j'ai précisé à M. PONTAROLO. Nous allons quand même prendre le temps d'examiner l'argument. Nous n'allons pas traiter cela en séance.

M. LE SECRÉTAIRE.- Exactement.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai une information à partager avec vous avant de céder la parole au Secrétaire, puis aux représentants syndicaux. Vous me préciserez si nous poursuivons la séance ou pas.

II – INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- L'information concerne la situation sanitaire. Nous constatons tous l'accélération de la circulation du virus, voire l'émergence d'un nouveau variant. Même si le protocole sanitaire national et le protocole transports n'ont pas évolué, nous avons tous à l'esprit la nécessité de conserver toute notre vigilance sur les consignes, les gestes barrières et les mesures sanitaires à respecter : le port du masque, le respect d'une distance suffisante entre les personnes. Je rappelle tout le monde à ces consignes.

J'en profite pour dire que les équipes médicales de l'Espace santé et du service de santé au travail sont à pied d'œuvre pour organiser toutes les séances de vaccination qui pourront l'être au regard des doses que nous aurons réussi à réserver auprès des pharmacies. On entend que l'ARS (Autorité régionale de santé) favoriserait la livraison de doses dans les organisations et les entreprises qui peuvent, par l'intermédiaire de leurs services médicaux, opérer des vaccinations. Nous attendons la réalisation de cette ambition. En attendant, nous continuons à nous adresser à la pharmacie centrale qui nous a permis de réaliser les vaccinations jusqu'à l'été.

J'ai indiqué les dates des 10 et 14 décembre, qui sont quasiment saturées. Dès que nous aurons des doses, nous organiserons autant de séances que nécessaire. Faites passer le message que l'on peut prendre une réservation auprès des services de santé pour se faire vacciner pour la première, la deuxième ou la troisième dose, selon la situation personnelle de l'agent.

Au-delà des dates des 10 et 14 décembre, nous avons déjà ouvert des dates le 17, le 20, le 27 et le 29 décembre. Commencent à être ouvertes des dates sur les premiers jours de janvier : les 5, 6, 10, 12 et 13. 500 places seront proposées en décembre. Il y a plus de 200 possibilités de places en janvier sur les dates indiquées. Le rythme est celui des mois précédents, avant la mise en place d'une nouvelle logistique à l'initiative de l'ARS. Profitez de ces opportunités.

Madame MEUNIER ?

Mme MEUNIER.- Il y a quelques semaines, la nébulisation qui était quotidienne est devenue hebdomadaire. Est-ce ce que l'on entend par le renforcement des mesures sanitaires ?

M. LE PRÉSIDENT.- Dans le même temps, nous avons maintenu le chiffonnage de toutes les barres dans les bus. Nous sommes de ce point de vue conformes au protocole national et au protocole transports. En particulier dans les bus, l'aération permise par la multiplicité des entrées et sorties est l'une des mesures permettant de se protéger contre la circulation du virus. Nous pensons être au meilleur niveau de prévention.

Mme MEUNIER.- Malgré le dernier rapport de l'Institut Pasteur qui parle de forte contamination dans les transports ?

M. LE PRÉSIDENT.- Il ne parle des transports que dans une hiérarchisation finalement très faible, malgré votre vocabulaire. Je ne sais pas si vous avez noté en méthode la façon dont l'Institut Pasteur a posé la question qui était la suivante : où pensez-vous avoir été contaminé ? Il faut donc prendre un peu de précautions dans l'analyse de l'enquête. Si vous avez bien lu le rapport, on n'y parlait pas des bus. Les transports arrivent très loin derrière les réunions de famille, les boîtes de nuit, les réunions entre amis. Par ailleurs, le transport urbain arrive très loin derrière le transport en train et avion, notamment du fait de la brièveté de la durée d'exposition.

Monsieur PATRAVE ?

M. PATRAVE.- J'ai une question sur les mesures sanitaires. Allez-vous mettre en place un dispositif de télétravail de quatre jours par semaine, comme en Belgique, ou allez-vous appliquer le protocole ? Les séminaires de l'entreprise seront-ils maintenus ?

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant le premier point, la décision du gouvernement a été de ne pas réactiver le dispositif de télétravail exceptionnel. Par conséquent, ce sont les accords d'entreprise qui s'appliquent. Celui de la RATP prévoit deux jours de télétravail par semaine. Cet accord est en œuvre depuis la mi-octobre de cette année. Ce sont toujours ces dispositions qui s'appliquent jusqu'à nouvel ordre.

Concernant les séminaires, nous avons passé des consignes de grande prudence. Nous recommandons de les reporter quand cela est possible, et quand ils doivent être maintenus de s'assurer que les conditions de restauration et de pause permettent à chaque convive d'être encore plus éloignés les uns des autres et que les possibilités de ventilation, d'aération, de séparation des participants et d'éventuelles poses de plexiglas dans les lieux de réception de ces séminaires soient bien respectées ainsi que le port du masque. Dans ces conditions et à ces conditions seulement, les séminaires, quand ils sont vraiment indispensables, peuvent être maintenus.

Je passe la parole à M. SARRASSAT.

III – INFORMATIONS DU SECRÉTAIRE

M. LE SECRÉTAIRE.- Hier, s'est tenu la 1^{ère} soirée privative de l'Arbre de Noël au parc de Disneyland où nous avons accueilli plus de 15.000 personnes. Dans une fraîcheur hivernale, je peux vous le garantir bien réelle, les salariés et leurs enfants ont pu se réchauffer grâce à la magie de Noël. Les rires étaient présents du moins par le regard, gestes barrières obligent !

Cette dernière semaine a aussi été un moment intense démocratiquement. En effet les différentes organisations syndicales se sont soumises au scrutin des agents.

Au-delà des résultats que ma position de Secrétaire ne me permet pas de commenter je peux noter cependant un taux de participation en nette progression, légitimant l'action syndicale dans son ensemble.

Je pense également que c'est un message que nous envoyons collectivement les salariés, ils sont anxieux au vu d'un avenir incertain dans un contexte de dialogue social réduit à sa plus simple expression. Ils nous font confiance pour défendre leurs intérêts avec fermeté.

Dans un autre domaine, cette séance, pour ma part, revêt un caractère particulier. Comme le chantait Eddy Mitchell, « ce sera ma dernière séance ».

Et je vous l'affirme sans détour, je garderai de cette mandature un souvenir positif et ce malgré tous les obstacles que nous avons dû surmonter comme la crise du COVID qui ne semble plus, hélas, derrière nous.

J'estime que ces 3 dernières années ont impulsé un nouvel élan au Comité d'entreprise. La campagne électorale en a été une parfaite illustration, en effet c'est la première fois depuis des années que le CE n'a pas essuyé de critiques particulières quant à sa gestion.

Cette progression n'est pas le fruit de la volonté d'une personne, ce serait prétentieux et totalement injustifié, j'ai pu m'appuyer bien entendu sur l'ensemble des élus et sur un appareil technique parfois compréhensif. Mais comment pourrais-je oublier la personne qui a durant ces 3 années partagée les crises, les angoisses, les joies, les stress, les rires etc... Vous l'aurez deviné je parle du trésorier de cette instance, Frédéric NIVERT, un homme de convictions, honnête et droit avec qui j'ai eu plaisir à construire le CSEC d'aujourd'hui.

Bien entendu, je n'oublierai pas les autres membres du Secrétariat qui nous ont supporté l'un et l'autre durant ces 2 dernières années. Aussi je manquerai à tous mes devoirs si je ne soulignais pas aujourd'hui les analyses de qualité effectuées par le président de la commission économique, Stéphane SARDANO et les membres de sa commission, leur travail fût intense au regard des multiples séances de cette mandature.

Et pour une première au CSEC, j'avoue que la commission SSCT au vu de la situation sanitaire a été particulièrement sollicitée.

Je ne compte pas citer tous les élus, ni tous les représentants syndicaux mais nous avons su travailler collectivement dans le respect et la volonté absolus de faire progresser le CE.

Pour terminer et malgré toutes nos oppositions liées aux évolutions de l'entreprise, Monsieur le Président, la signature de l'ordre du jour a toujours été un moment d'échange franc et constructif, il est vrai que vous avez été avantageusement secondé par vos collaboratrices Claire LEQUIPE et Hélène FRESLON-BLANPAIN, qui sont des interlocutrices de qualité.

Je finirai ces informations en affirmant que nous ne sommes pas qu'un comité d'entreprise, nous sommes un comité dont l'entreprise est d'être au côté des agents.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup Monsieur SARRASSAT. C'est certainement votre dernière séance, mais peut-être pas la dernière séance de l'instance. Je réserverai une forme de remerciement à l'ensemble du collectif lors de notre prochaine séance. Je tiens à vous saluer et à vous remercier des efforts permanents que les uns et les autres ont faits pour essayer de faire fonctionner au mieux... Je pense qu'en dépit de la situation exceptionnelle que nous avons vécue, nous pouvons tous avoir la fierté d'avoir essayé de faire fonctionner cette instance le mieux possible, avec le plus grand souci de professionnalisme et de rigueur qui anime tous les élus. C'est en grande partie grâce à vous, Monsieur SARRASSAT. Je tenais à vous en remercier devant tout le monde.

Je passe la parole aux représentants syndicaux.

Monsieur DELEBARRE ?

M. DELEBARRE.- Je suis quand même assez étonné, car il s'est passé quelque chose la semaine dernière : les élections professionnelles. Vous n'avez pas dit un seul mot dessus dans vos informations. Peut-être attendez-vous la mise en place du prochain mandat pour en parler. Je trouve cela un peu dommageable.

M. LE PRÉSIDENT.- Très clairement, Monsieur DELEBARRE, je pense que ce genre d'analyse nécessite un peu de recul. Nous sommes quelques heures après les élections. Nous avons reçu la désignation de délégués syndicaux, délégués centraux, adjoints, etc., hier en fin d'après-midi. Nous avons encore une séance. Il ne sera pas trop tard pour en parler.

M. DELEBARRE.- Il n'était pas utile de faire une analyse approfondie. Vous avez diffusé une communication notamment sur la participation des salariés, etc. Il n'est pas utile d'en faire plus, mais j'étais étonné que vous n'en parliez pas à cette séance. C'est juste un petit reproche. Je sais que vous allez en parler à un moment donné, mais c'est un peu étonnant.

Le premier tour des élections professionnelles s'est terminé le 26 novembre dernier dans un contexte où le vote électronique a montré certaines limites dans certains secteurs et, plus préoccupant, la dépossession des membres des bureaux de vote, qu'il soit central ou locaux, du bon déroulé du scrutin.

Le vote électronique, tel qu'il est organisé dans notre entreprise, n'appartient finalement qu'au prestataire ainsi qu'à l'entreprise car c'est elle-même qui décide des éléments à produire aux organisations syndicales et membres des bureaux de vote.

Malgré ces problématiques qui devront être solutionnées lors des prochaines élections le taux de participation des salariés s'élève à 57,87 %, ceci démontre qu'ils prennent en compte leur avenir et vous envoient un signal fort sur la politique que vous menez dans notre entreprise et qui n'est pas sans conséquences !

Le choix des salariés s'est donc tourné sur les candidats CGT ! Notre organisation syndicale progresse de 2 285 voix par rapport à 2018, nous devançons la deuxième organisation syndicale représentative, congloméra de 4 organisations autour de l'étiquette FO, de 1086 voix... TRES loin des 16 voix qui s'éparait la deuxième organisation syndicale de la première lors du scrutin de 2018.

La CGT RATP remercie les électeurs pour leur participation et de leur confiance en faisant de notre organisation syndicale la première force de l'entreprise.

Autre analyse que nous pouvons constater c'est le recul significatif du bloc réformiste, c'est un message clair adressé à Mme Péresse et aux représentants du gouvernement, dans cette période de transformation à marche forcée de la RATP et dont les salariés sont les variables d'ajustement.

Si nous y voyons un peu plus clair sur le paysage syndical de l'entreprise il n'en reste pas moins que celui des instances est pour le moins opaque, lors de nos dernières séances nous vous avons mis en garde sur la qualité du dialogue social or, à ce jour, vous n'avez envoyé aucun signe nous permettant de voir un début de commencement d'amélioration, pire vous nous avez informé tout dernièrement que les désignations des délégués syndicaux devaient se faire par courrier recommandé avec accusé de réception alors qu'en 2018 nous avons pu le faire par mail.

Doit on considérer cela comme une entrave à l'exercice du droit syndical ? Vous allez nous dire que vous appliquez les textes alors même que vous avez mis en place un outil d'entreprise, que vous avez mis en maintenance, ne nous permettant pas de désigner, dans les meilleurs délais, les représentants de notre organisation syndicale.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, vu qu'il n'y a toujours aucun signe d'amélioration nous quitterons la séance à la suite des déclarations liminaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur DELEBARRE. Monsieur PONTAROLO ?

M. PONTAROLO.- Monsieur le Président,

Les résultats électoraux sont en grande partie tombés, les seconds tours ne bouleverseront pas les équilibres issus du scrutin, sauf à la marge. L'UNSA RATP prend donc acte de ces résultats qui sont évidemment décevants nous concernant dans plusieurs périmètres, même si nous retrouvons au global le niveau de voix atteint il y a trois ans.

Pour autant, l'UNSA RATP se félicite de l'augmentation de la participation. Cette évolution notoire devra être étudiée aussi bien par l'entreprise que par les organisations syndicales. Nous adresserons un seul message à la Direction : nous ne sommes pas dupes...

Pour la première fois depuis de nombreuses décennies, les syndicats de négociation sont minoritaires à la RATP, au bénéfice de syndicats dits « d'opposition ». Nous formulons le vœu que les principales victimes de cet état de fait ne soient pas les agents eux-mêmes.

Dans une entreprise soucieuse des relations et du dialogue social, cette situation serait un sujet de préoccupation...

L'UNSA RATP adresse en revanche ses sincères félicitations aux syndicats qui aujourd'hui la précèdent en terme électoral. Nous leur souhaitons la plus grande réussite, dans l'intérêt des salariés de cette entreprise. Nous leur exprimons notre volonté et notre disponibilité pour travailler ensemble chaque fois que possible, dans l'intérêt du collectif.

La vie va reprendre son cours et notamment le détricotage de notre entreprise historique, auquel nous tenterons, pour notre part, de nous opposer.

Voici maintenant près de deux mois que nos élus vous interpellent sur la dégradation de la qualité du dialogue social et du climat social en quittant les séances.

Cette dégradation s'est notamment matérialisée par la dénonciation de l'accord RDCE, sans même préalablement travailler avec les organisations syndicales à la recherche d'évolutions ou de réécriture répondant à nos objectifs respectifs.

Au cours des dernières décennies, seules deux dénonciations d'accords avaient eu lieu à la RATP :

- La première en 2010 concernait le Plan d'Épargne Entreprise. Nous pouvons comprendre que les 7% garantis du *Tick'Epargne* n'étaient plus tenables.
- La seconde en 2014 concernait, déjà, l'accord déroulement de carrière de l'Encadrement. S'il s'agissait déjà d'une entorse au dialogue social, nous notons néanmoins une différence flagrante avec la situation actuelle : la direction affichait une réelle volonté d'aboutir à un nouvel accord, à contrario d'aujourd'hui où elle affirme, avant même les discussions, s'autoriser une décision unilatérale.

Dans tous les cas, les dénonciations d'accords étaient exceptionnelles et réservées à des situations très particulières.

Mais cette année est marquée par une frénésie de reculs sociaux :

- Dénonciation des accords conditions de travail et ARTT des machinistes,
- Dénonciation de l'accord RDCE, et en collatéral de l'accord 13^{ème} mois,

Et rien que pour novembre, malgré nos alertes fortes au sein de cette instance :

- Dénonciation d'usages et engagements en matière de tableaux de retraites des encadrants,
- Annonce de dénonciation de l'accord ARTT du département CGF,
- Annonce de dénonciation de l'accord Métroservices à SEM.

Bien entendu, ces départements, inspirés par la posture de la direction générale, procèdent à l'identique et ne cherchent pas non plus à renégocier préalablement.

Cette intensification du balayage de notre contrat social, dont il est aisé de deviner qu'elle a vocation à accélérer, constitue une erreur. C'est au contraire en s'appuyant sur une logique de contractualisation sociale, ADN de notre organisation syndicale et des précédentes directions, qu'il faut mener le changement.

Les raisons qui ont mené nos élus à quitter les précédentes séances sont donc toujours là, et leur message est totalement ignoré. Dans ces conditions, mêmes causes, mêmes effets...

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur PONTAROLO. Monsieur HONORÉ ?

M. HONORÉ.- Force Ouvrière du Groupe RATP tient à remercier tous les militants, adhérents, sympathisants et électeurs, qui ont porté leur voix sur les listes FO du Groupe RATP et nous ont accordé leur confiance en nous hissant deuxième Force syndicale de l'entreprise et première force chez les opérateurs :

- 1^{ère} force syndicale chez les opérateurs à RDS
- 1^{ère} force syndicale chez les opérateurs à MÉTRO
- 1^{ère} force syndicale chez les opérateurs à SEM
- 1^{ère} force syndicale chez les opérateurs à SUR
- 2^{ème} force syndicale chez les opérateurs au RER

2^{ème} force syndicale chez les opérateurs à la maintenance

La participation à ce scrutin en très forte augmentation démontre à quel point les salariés de l'entreprise se sentent concernés par leur avenir.

La Confédération Générale du Travail Force Ouvrière du Groupe RATP félicite la CGT RATP pour sa première place lors de ce scrutin...

FO du Groupe RATP est pleinement consciente des responsabilités que les salariés de la RATP lui ont confiées.

Forte de cette représentativité renforcée, nous nous engageons à poursuivre une politique de proximité, à entreprendre les actions nécessaires au maintien d'un dialogue social ajusté et à mobiliser notre énergie à défendre les intérêts des salariés.

Aussi, notre organisation syndicale a déjà eu l'occasion d'exprimer son point de vue et son opposition au dumping social que vous nous imposez.

Les femmes et les hommes qui la constitue sont les plus-values de notre Entreprise et de notre service public, et pour FO du Groupe RATP, c'est bien le mot humain qui doit prévaloir.

Pour autant, la situation actuelle est lourde d'enjeux structurants pour l'avenir des salariés de la RATP.

Nous pouvons nous interroger sur la stratégie adoptée ces derniers mois par les OSR du mandat 2019-2021, un long fleuve tranquille pour l'entreprise notamment lors des suppressions de postes dans le cadre de diapason, de la dénonciation des accords à RDS et de la suppression de la RDCE.

Aussi à ce stade, tout en soulignant le rôle essentiel de garder l'unité syndicale, nous pensons que continuer à pratiquer la chaise vide dans toutes les instances est une décision qui va desservir les salariés sur les dossiers qui arrivent, tel que RATP 2023 et la filialisation via des CSP, RH/Finance etc... Nous ne pouvons pas trahir le mandat que les agents nous ont confié.

Fuir les instances n'a jamais été notre modèle syndical et social, seul le rapport de force préservera l'ensemble des salariés de l'entreprise, tout est une question d'engagement.

C'est pourquoi, nous annonçons que FO du groupe RATP siègera dans cette instance à la prochaine séance, mais aujourd'hui par solidarité nous quitteront cette séance.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur HONORÉ. Je passe la parole à Mme BLONDEL.

Mme BLONDEL.- Merci Monsieur le Président. Compte tenu de l'absence de changement de position de la direction concernant les points déjà abordés lors de nos précédentes déclarations, nous quitterons également la séance de ce jour.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien noté. Madame PHIRMIS ?

Mme PHIRMIS.- Monsieur le Président, en cohérence avec les autres organisations syndicales, en tant qu'élue sans étiquette et encadrante, je quitterai également la séance, toujours pour les mêmes raisons que celles évoquées lors des séances précédentes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien.

Je vous avoue ne pas avoir entendu la position de la CGT par rapport à la présence de ses élus à cette séance.

M. DELEBARRE.- Nous allons quitter la séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Madame ESCHMANN ?

Mme ESCHMANN.- En total accord avec la déclaration de FO Groupe RATP, je quitterai la séance d'aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame ESCHMANN. Monsieur SARRASSAT ?

M. LE SECRÉTAIRE.- En accord avec la déclaration de FO Groupe RATP, je quitterai la séance également.

M. LE PRÉSIDENT.- Parfait. Monsieur CRUCHET ?

M. CRUCHET.- En accord avec la déclaration de FO Groupe RATP, je quitterai la séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Madame AZEVEDO ?

Mme AZEVEDO.- En accord avec la déclaration FO Groupe RATP, je quitterai également la séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Madame AZEVEDO. Monsieur DJEBALI ?

M. DJEBALI.- En total accord avec la déclaration de FO Groupe RATP, je quitterai la séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur DJEBALI. Je lis le message de M. PIGEARD qui partage la déclaration de FO et quittera la séance. Il nous souhaite une bonne journée.

Je n'ai pas d'autre demande de prise de parole.

Par conséquent, comme je m'apprêtais à poursuivre l'examen de l'ordre du jour, je vais d'abord m'assurer du fait qu'il ne restera pas d'élus à cette séance. Je souhaite une bonne journée à ceux qui vont nous quitter. Nous avons prévu une séance le 9 décembre. Je vous donne rendez-vous pour cette prochaine réunion en ayant noté que certains d'entre vous y participeront dans son intégralité.

M. LE SECRÉTAIRE.- Bonne journée.

(Les élus du CSEC quittent la séance.)

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie d'inscrire au procès-verbal que je constate une carence d'élus, ces derniers venant de quitter la séance. Ainsi, je clôture cette séance du 1^{er} décembre 2021 en vous précisant que nous nous réservons le droit, en application des articles L.2312-16 et R.2312-6 du Code du travail, de considérer que le CSE est réputé avoir été consulté et

avoir rendu un avis négatif sur les points 1, 2, 6 et 8 de notre ordre du jour qui étaient respectivement relatifs :

- pour le point 1 au projet de budget d'exploitation pour l'exercice 2022 de l'EPIC RATP, de l'opérateur de transports et du gestionnaire d'infrastructures,

- pour le point 2 au programme d'investissement pour l'exercice 2022 de l'EPIC RATP, de l'opérateur de transports et du gestionnaire d'infrastructures,

- pour le point 6 au projet de politique de la RATP en faveur de l'habitat et des prêts pour 2022,

- et pour le point 8 au suivi de l'accord portant sur l'accompagnement des salariés dans le cadre de la transformation des fonctions support du programme Diapason.

Par ailleurs, les autres points sont considérés comme traités du fait de l'information suffisamment complète et précise faite en amont, le point 5 ayant été développé en Commission logement le 29 novembre 2021 et le point 7 en Commission économique du 24 novembre 2021. Le point 9 relatif à l'information et à la demande d'avis conforme au CSEC sur les changements de secteur contestés par les médecins du travail concernés sera quant à lui reporté à une prochaine séance.

Par conséquent, la séance du 1^{er} décembre 2021 est désormais close.

La séance est levée à 9 heures 22.